



AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE EN ITALIE  
SERVICE CONSULAIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

## LISTE DES PIECES POUR UN LAISSEZ-PASSER

### POUR UN ADULTE

- 1 PHOTO D'IDENTITE DU DEMANDEUR
- 1 EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
- PHOTOCOPIE DE LA 1<sup>ère</sup> PAGE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE IVOIRIEN PERIME **OU** DECLARATION DE PERTE DU PASSEPORT+ PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE IVOIRIENNE.
- PHOTOCOPIE DU BILLET D'AVION OU DE LA RESERVATION DU VOL.
- FORMULAIRE DE DECLARATION DE DEPLACEMENT PAR VOIE AERIENNE (DDVA) DISPONIBLE SUR LE SITE : <https://deplacement-aerien.gouv.ci>

### POUR UN MINEUR

- 1 PHOTO D'IDENTITE
- PHOTOCOPIE DE L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
- PHOTOCOPIE DE LA 1<sup>ère</sup> PAGE DU PASSEPORT IVOIRIEN PERIME DU MINEUR OU LA DECLARATION DE PERTE DU PASSEPORT.
- PHOTOCOPIE DES PASSEPORTS DES PARENTS.
- PHOTOCOPIE DU BILLET D'AVION OU DE LA RESERVATION DU VOL.
- UNE AUTORISATION PARENTALE A ETABLIR A L'AMBASSADE OU AU CONSULAT.

### NOTA BENE

1. LA PRESENCE DU PARENT (PÈRE OU MERE) RESTANT EN ITALIE EST OBLIGATOIRE POUR L'ETABLISSEMENT DE L'AUTORISATION PARENTALE.
2. AU CAS OUL LE PARENT QUI DELIVRE L'AUTORISATION EST EN COTE D'IVOIRE, L'AUTORISATION DOIT ETRE FAITE PAR CE DERNIER ET LEGALISEE PAR LES AUTORITES COMPETENTES IVOIRIENNES.
3. LA TRANSCRIPTION PREALABLE DE L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE EST EXIGEE POUR LES ENFANTS NES EN ITALIE. UNE COPIE DE CET EXTRAIT DOIT ETRE JOINTE AU LAISSEZ-PASSER DU MINEUR AU COUR DU VOYAGE.
4. LA VALIDITE DU LAISSEZ-PASSER EST D'UN (1) MOIS MAXIMUM.

**FRAIS A PAYER SUR LE SITE : [www.ci-embassyepay.org](http://www.ci-embassyepay.org)**

**AVEC CARTE CONSULAIRE : 20 EUROS**  
**SANS CARTE CONSULAIRE : 40 EURO**